
DESTINATAIRES :	Tous les gestionnaires responsables des ergothérapeutes, physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique, kinésiologues, préposés aux bénéficiaires, infirmières, infirmières auxiliaires, coordonnateurs, agents de relation humaine et éducateurs
EXPÉDITEUR :	Brigitte Duquette, Conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte, DSIEU
DATE :	2019-08-01
OBJET :	Modalités de participation à la formation sur la prévention des chutes

Services visés pour le déploiement dès le 9 septembre 2019 :

- Périnatalité/obstétrique
- Unité de santé mentale
- Hébergement dépendance

Au cours de l'été, vous avez pris connaissance de la « PRO-10092 Prévention des chutes en centre hospitalier, hébergement dépendance, URFI et UTRF » et des formulaires associés.

Afin de permettre le déploiement de cette procédure, il sera important de remettre la note de service à vos employés en leur rappelant que selon leur profession, il pourrait avoir 2 modalités de formation. La formation sur la plateforme ENA est un préalable à la formation pratique (voir étape 2).

Étape 1 : Formation sur la plateforme ENA de 90 minutes disponible dès le 5 août 2019

La formation en ligne sur la plateforme ENA s'adresse aux ergothérapeutes, physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique, kinésiologues, préposés aux bénéficiaires, infirmières et infirmières auxiliaires. Les coordonnateurs, les agents de relation humaine et les éducateurs œuvrant en hébergement dépendance devront également suivre cette formation.

Consignes :

Aviser vos employés :

- Qu'ils doivent suivre la formation entre le 5 août et le 30 août 2019;
- Qu'ils doivent vous informer de la réussite de la formation et ajouter 1 h 30 de formation sur leur relevé de présence, selon le cas.
 - Que les heures seront payées en formation.

Lorsqu'un employé vous avise qu'il a réussi la formation OU qu'il a inscrit les heures de formation à son relevé de présence :

- Vérifier que la formation a été complétée sur la plateforme ENA à l'aide d'un fichier Excel sur le N:\CISSMO\Formations\Chutes\Plateforme ENA
 - i. Le fichier sera mis à jour tous les lundis matin;
 - ii. Faire Ctrl-F pour faire la recherche de votre employé;
 - iii. L'employé doit avoir obtenu une note minimale de 8 (il a 3 essais);
 - iv. En cas d'échec, communiquer avec Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte.
- Ajouter au relevé de présence de l'employé 1 h 30 en formation, selon le cas;

- Assurer le suivi de la progression de la formation dans votre secteur afin de permettre le déploiement de la procédure et des formulaires associés.

Étape 2 : Formation pratique en salle de 60 minutes

La formation pratique s'adresse à toutes les infirmières et infirmières auxiliaires. Les coordonnateurs œuvrant en hébergement dépendance devront également suivre cette formation pour assurer le coaching clinique au besoin.

IMPORTANT : Les intervenants identifiés doivent avoir effectué la formation de 90 minutes sur la plateforme ENA avant de recevoir la formation pratique.

Plusieurs dates sont offertes au cours de la semaine du 25 août et du 1^{er} septembre 2019. Vous êtes invité à inscrire vos employés. Un calendrier de formation est également disponible.
N:\CISSMO\Formations\Chutes

N.B. Pour l'unité de santé mentale, une formation de 30 minutes sera ajoutée sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, la complétion dans hélios et l'utilisation des formulaires.

Commande des formulaires

Il est fortement recommandé de procéder à la commande des formulaires dès maintenant :

Outil clinique	Numéro	Titre	Code GRM
Formulaire	CLI-60248	Dépistage et évaluation – risque de chute	1060634
Formulaire	CLI-60250	Dépistage et évaluation – risque de chute périnatalité	1060640
Formulaire	CLI-60249	Évaluation initiale et surveillance postchute	1060643

Pour toutes questions relatives au contenu clinique de la formation, contactez la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

BD